

Annexe II b
Règlement d'examen

<p>Baccalauréat professionnel technicien géomètre-topographe</p>	<p>Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</p>	<p>Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activité professionnelle</p>	<p>Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</p>
--	---	--	--

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponct. Écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponct. Pratique et écrit	1 h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie : Étude et exploitation de données		6						
Sous-épreuve E21 : Analyse d'un dossier	U.21	2	Ponct. Écrit	3 h	Ponct. Écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Production de documents techniques et juridiques	U.22	2	Ponct. Écrit	3 h	Ponct. Écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Traitement numérique de données	U.23	2	Ponct. Écrit	4 h	Ponct. Écrit	4 h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel de production et de communication		8						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activités	U.31	2	CCF		Ponct. Oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Saisie des données	U.32	2	CCF		Ponct. Pratique	4 h	CCF	

Sous-épreuve E33 : Exploitation des mesures de terrain	U.33	2	CCF		Ponct. Pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-Gestion	U.34	1	CCF		Ponct. Oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-Santé-Environnement	U.35	1	CCF		Ponct. Écrit	2 h	CCF	
E.4 : Épreuve de Langue vivante étrangère	U.4	2	CCF		Ponct. Oral	20 min (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de Français et Histoire et Géographie et Éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U.51	2,5	Ponct. Écrit	2 h 30	Ponct. Écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Éducation civique	U.52	2,5	Ponct. Écrit	2 h	Ponct. Écrit	2 h	CCF	
E.6 : Épreuve d'Arts appliqués et Cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponct. Écrit	1 h 30	CCF	
E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponct. Pratique		CCF	
Épreuve facultative								
1) Langue vivante (2)	UF1		Oral	20 min (1)	Oral	20 min (1)	Oral	20 min (1)

(1) Dont cinq minutes de préparation.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention.